



Résolution N° 2-2016-e

Feu vert à l'élaboration d'une proposition de projet pour le « Marché en ligne »

Prenant en compte les évaluations du Comité d'examen conjoint concernant le projet proposé du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme intitulé : « Marché en ligne pour l'achat de produits de santé publique », le Conseil d'administration donne au Secrétariat le feu vert pour l'élaboration de propositions pour des dossiers de projets d'accords de subvention, en vue de leur soumission au Conseil d'administration pour obtenir son approbation.

Le Conseil d'administration considère qu'un projet de cette nature nécessiterait une appropriation commune et un cofinancement. Par conséquent, le Conseil d'administration donne pour instructions au Secrétariat de veiller à ce que l'accord relatif à la subvention limite le montant du financement d'UNITAID afin que celui-ci ne dépasse pas le montant de l'investissement du Fonds mondial.

En conséquence, tout financement potentiel d'UNITAID ne serait engagé qu'après l'approbation du budget consacré aux dépenses de fonctionnement du Secrétariat du Fonds mondial ; et à ce titre, tout financement potentiel d'UNITAID serait engagé annuellement.

La présente décision n'a aucune autre incidence financière.

Philippe Douste-Blazy
Président du Conseil d'administration d'UNITAID